

EN TOUTE FRANCHISE

créée le 1/1/94 S/ Préfecture d'Istres 01/05688 CNIL 747659
13700 MARGNANE, 1 rue François Boucher- 06 09 78 09 53
<http://en-toutefranchise.com> - en.toutefranchise@wanadoo.fr

CHARTRE

« Je, soussigné (e).....

Candidat (e) à l'Élection Présidentielle de 2017

m'engage immédiatement à :

1) appliquer la loi sur la liberté d'entreprendre N° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du Commerce avec tous ses règlements, apporter les soutiens nécessaires pour que les commerçants indépendants et artisans puissent avoir le droit de :

- Exercer librement dans une concurrence claire et loyale.
- Défendre leurs outils de travail et leurs emplois face aux implantations de grandes surfaces devant toutes les juridictions.

2) renforcer les lois concernant les recherches, contrôles et poursuites des infractions de la grande distribution, afin que les sanctions soient réellement dissuasives et exécutoires.

3) rapidité des procédures de lutte contre les abus de position dominante et de concurrence déloyale. »

.....,

EN TOUTE FRANCHISE

créée le 1/1/94 S/ Préfecture d'Istres 01/05688 CNIL 747659
13700 MARIIGNANE, 1 rue François Boucher- 06 09 78 09 53
<http://en-toutefranchise.com> - en.toutefranchise@wanadoo.fr

CHARTRE AUX CANDIDATS aux Elections Présidentielles

LA FRANCE EST UN ETAT DE DROIT, OUI MAIS POUR QUI ?

Les décisions politiques en Commission Départementale d'Aménagement Commercial de ces dernières années ont favorisé, face au LOBBYING des grands trusts : l'expansionnisme de la grande distribution sur tout le territoire national et privilégient les promoteurs financiers avec la destruction totale et programmée du commerce de proximité.

Aucune vision à court terme de tous les décideurs politiques sur les conséquences catastrophiques des implantations de grandes surfaces, sur la paupérisation du commerce de proximité, sur les conditions extrêmes supportées par les commerçants et les artisans et sur la destruction des emplois qualifiés, diversifiés et de proximité.

Il est urgent de remettre les travaux de l'Observatoire Départemental d'Aménagement Commercial dans chaque département pour analyser la situation sur les équilibres de toutes les formes de commerce et leur nécessaire besoin pour les consommateurs.

...«Le commerce et l'artisanat ont pour fonction de satisfaire les besoins des consommateurs, tant en ce qui concerne les prix que la qualité des services et des produits offerts. Ils doivent participer au développement de l'emploi et contribuer à accroître la compétitivité de l'économie nationale, animer la vie urbaine et rurale et améliorer sa qualité. »... (Loi N° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du Commerce).

20 commerces ferment par jour, 600 par mois, 7 200 par an...

C'est plus de 900 000 emplois de proximité qui ont disparus dans ces dernières décennies.

RETABLIR UN ETAT DE DROIT POUR TOUS

Depuis deux décennies **EN TOUTE FRANCHISE** dénonce l'échec de l'application de la Loi ROYER, les dysfonctionnements dans les procédures d'attribution des autorisations et dans le laxisme des contrôles des surfaces illicites de vente représentant une véritable incurie de la part de l'Etat.

Les lois ne doivent plus permettre aucun laxisme, les sanctions doivent être réellement appliquées et dissuasives.

Aucune tolérance sur la concurrence déloyale, aucune possibilité de régularisation des surfaces illicites, procédures rapides avec des sanctions dissuasives et des fermetures ou démolitions immédiates.

Comment rétablir un ETAT DE DROIT, c'est simple et facile, il suffit :

- 1) D'imposer immédiatement la fermeture des surfaces illicites.
- 2) redéployer les effectifs administratifs à la hauteur de ces enjeux :

Financiers : pour récupérer les 418 milliards d'euros d'infractions non perçus sur les millions de mètres carrés exploités illégalement.

Humains : Redynamiser les villes, lutter contre la paupérisation des quartiers et des centres villes, l'insécurité, redévelopper le cadre de vie pour la population.

Sécurité : pour l'entrepreneur et de son entreprise face à la concurrence déloyale.

Nous avons constaté un échec constant des législateurs, des gouvernements et de l'exécutif, par un manque de volonté de poursuivre cette concurrence déloyale.

Pour ces raisons nous demandons :

- 1) Le Gel des autorisations de grandes surfaces et d'entrepôts de vente par correspondance dans l'attente d'un état des lieux de cette concurrence déloyale.
- 2) Contrôles renforcés des surfaces de vente de la grande distribution avec un cahier des charges sur le mode opératoire précis pour atteindre le but recherché à l'échelon national.
- 3) Réduire le délai des procédures d'annulation des décisions de la C.D.A.C. et du permis de construire afin d'éviter la mise en liquidation des requérants commerçants et artisans avant la fin des procédures.
- 4) Prise en compte dans les procédures de liquidation judiciaire des commerçants et artisans : du problème de concurrence déloyale et d'abus de position dominante dans la zone de liquidation judiciaire.

EN TOUTE FRANCHISE, lundi 26 septembre 2016